

La finance solidaire: une piste d'avenir pour un développement socioéconomique durable

Safa Ougoujil, Sidi Mohamed Rigar

*Département gestion, Université Cadi Ayyad, Maroc
Daoudiate B.P 2380, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Marrakech, Maroc*

ougoujil.safa@gmail.com

mrigar@gmail.com

Abstract— La finance solidaire est un sujet qui constitue un levier d'action prioritaire au service de la réduction des inégalités socio- économiques, de l'inclusion et de la croissance durable, elle a le potentiel de mobiliser des richesses, matérielles et immatérielles, en vue de réconcilier la vitalité des dynamiques économiques avec les finalités humaniste et sociale du développement. L'enjeu majeur, est de passer d'une logique de don vers un business social et économiquement rentable et durable; il ne s'agit pas de gérer ce qui existe, mais d'innover, de prendre le risque et de trouver les mécanismes adéquats pour créer un écosystème favorisant le financement des projets à retombées sociales et solidaires en plus de la vocation économique. De ce fait, la création de fonds ne constitue pas une action suffisante et optimale si elle n'était pas accompagnée par un développement des marchés ; il faut favoriser un bon équilibre dans l'affectation des investissements, qui permet à toutes les catégories sociales de différents territoires de participer à l'amélioration de la croissance économique et à la consolidation de la cohésion sociale. Il s'agit, en fait, d'associer la volonté des donateurs d'avoir des résultats tangibles à la volonté de la société civile d'avoir des résultats pérennes.

La finance solidaire œuvre donc, à réconcilier les principes de la justice sociale avec le développement économique, pour s'inscrire dans la démarche du développement durable. Autrement dit, toute organisation doit prendre en compte l'impact à la fois économique, social et environnemental de ses activités pour les rendre compatibles avec le développement durable ; pour ce faire, il est primordial de renforcer les institutions pour suivre le développement et la création des projets solidaires. En ce sens, la manière dont les politiques sont implantées, accompagnée et évaluée, sert à la formation du capital social qui se traduit par une meilleure intégration ; le développement de la finance solidaire va de pair avec une contribution non négligeable mais difficilement évaluable, aux économies nationales.

Doté d'un fort potentiel, cette nouvelle finance est susceptible d'ouvrir des voies à la lutte contre la pauvreté mais surtout au combat pour le développement. Ce secteur gagnerait à être structuré afin d'en faire un vecteur de développement socio économique, créateur de revenus et d'emplois.

Mots clés— finance solidaire, développement socio économique, développement durable, solidarité, action publique.

I. INTRODUCTION

Aujourd'hui, la finance solidaire, qui s'inscrit dans la sphère de l'économie sociale et solidaire, affirme sa place dans l'échiquier financier international, avec une croissance ininterrompue de ses activités. Elle répond, d'une part, à la demande de financement des agents rationnés par l'offre de financement bancaire et, d'autre part, à la volonté des épargnants de transformer la relation prêt/ emprunt selon les principes de solidarité. Revendiquant une relation de financement alternative aux intermédiations financières lucratives, la finance solidaire est au croisement de plusieurs problématiques : financement des activités, gestion des risques, développement économique et social, rapport entre le créancier et le débiteur....

La finance solidaire peut être considérée à la fois comme :

- Une niche permettant de répondre aux incomplétudes des contrats et aux faiblesses du marché, dans l'ordre de favoriser l'intégration financières des agents rationnés par le crédit bancaire ;
- Un vecteur d'insertion socioprofessionnelle dans un contexte de mutations économiques et sociales, où les liens économiques sont désencastrés par les liens marchands.

Elle permet, de ce fait, de générer un processus d'accumulation en changeant le circuit (revenu faible- faible investissement- revenu faible) par le circuit vertueux (revenu faible- investissements- revenus supplémentaires- épargne supplémentaire- investissements supplémentaires- revenus supplémentaires) « Yunus, 2007 ». De ce fait, elle devient un moyen précieux de lutte contre la pauvreté, en augmentant la probabilité des agents rationnés d'investir dans des activités génératrices de revenus supplémentaires et d'amorcer un processus d'accumulation de richesses (Nowak, 2010).

Dans cet article, la finance solidaire s'inscrit clairement dans la problématique de financement de l'économie, et plus spécifiquement du soutien à la croissance économique et à la réalisation d'un développement socio économique durable. L'analyse du système de financement solidaire, questionne la nature et les besoins des intermédiations financières. La spécificité de la finance solidaire est de créer un système de

financement qui articule le lien social, les relations financières et le développement durable.

L'objectif de ce papier, est de s'interroger sur le lien entre la finance solidaire et le développement durable. D'où la problématique suivante : la finance solidaire aurait elle la possibilité de réaliser un développement socialement et économiquement soutenable et durable ?

Pour répondre à cette question, nous reviendrons dans un premier temps sur le concept de finance solidaire et sa place dans le processus de solidarité économique avant de s'interroger sur le bon ménage que doit susciter la combinaison finance- solidarité dans le cadre d'un projet de développement durable et soutenable. Il s'agira ensuite d'analyser le processus d'implémentation de la finance solidaire dans les économies maghrébines afin d'appréhender le rôle de cette nouvelle forme de financement dans la conduite des projets sociaux et la participation qu'elle suscite en matière de solidarité économique et financière.

II. LA FINANCE SOLIDAIRE : UNE REFORMULATION DE L'ECONOMIE DE SOLIDARITE

La finance solidaire exprime profondément une dépendance réciproque qui s'exerce dans le champ des activités lucratives et se fonde sur un choix volontaire des individus de s'entraider. La concrétisation de cet engagement s'opère par un processus de mutualisation des risques ainsi qu'une prise en compte de critères extra financiers dans les décisions de financement et d'investissement. Cette finance développe, donc, un système de financement solidaire qui n'est déterminé ni par l'objet de financement, ni par le volume des transactions, mais ce système associe une relation financière véhiculée à la fois, par la monnaie et une relation sociale solide. Aujourd'hui, On assiste partout dans le monde à l'émergence des expériences inédites de la finance solidaire ; on mentionne les plus connues dans les pays du sud, comme la Grameen Bank à Bangladesh qui a opté pour un système de micro financement qui vient en aide aux familles les plus pauvres, les tontines africaines, et les cuisines collectives latino américaines, dans les pays du nord on trouve, les régies de quartiers et les services de proximité en France, les coopératives de travail associé en Espagne, les coopératives sociales en Italie et les agences de développement communautaire québécoises ou américaines. L'atout de ces entreprises solidaires réside dans leur instance participative de prise de décision, leur connaissance des besoins territoriaux et leur proximité avec les populations locales. De ce fait, ces initiatives qui révèlent de nouvelles pratiques de solidarité économique et sociale, sont en voie de renouveler l'économie et promouvoir la croissance et le développement à la fois économique et social, par la voie des dispositifs innovateurs d'accompagnement et d'aide à la création des entreprises et à l'insertion socio professionnelle. Autrement dit, elles guident l'essor d'un développement économique et social de nos sociétés.

A. Définition et concepts

Les pratiques de solidarité sont ancrées dans l'histoire des peuples, une terminologie particulière distinguait ce mode de participation collective selon les territoires. Cependant, il existe un accord international général autour certaines valeurs qui distinguent le champ de la finance solidaire. Cette dernière a fait l'objet de plusieurs recherches académiques qui se sont attachées à analyser son rôle ainsi que sa nature en faveur de l'inclusion financière et bancaire (Cornée, 2010 ; Servet, 2006 ; Labie 2004 ; Vallat, 1999). Ces travaux se marquent par l'interprétation du rôle attribué à la finance solidaire en raison de la diversité du champ de cette dernière.¹ De cette diversité émerge plusieurs définitions possibles, d'une part, la finance solidaire développe des pratiques financières qui permettent d'intégrer les individus dans le secteur financier marchand, et d'autre part, elle essaye de créer un lien social entre les emprunteurs et les épargnants ; elle peut être considérée de ce fait, comme un vecteur d'insertion socio professionnelle dans un contexte de mutations socio économiques, où les liens économiques sont désencastrés par les liens marchands (D Vallat, J M Servet, 2001).

La finance solidaire peut donc se définir, d'une manière globale, comme un mode de financement innovant qui permet aux parties prenantes (banques, investisseurs, gestionnaires d'actifs...) de soutenir les projets à forte utilité sociale et environnementale. Elle propose des produits financiers qui concilient les attentes des investisseurs avec les besoins socio économiques des citoyens. Mais, il ne faut pas confondre la finance solidaire avec le micro crédit ou avec l'investissement socialement responsable. Elle se distingue du micro crédit par sa destination (il s'agit d'un investissement collectif et non individuel), et par sa fonction (elle vise l'augmentation du capital et non seulement pallier les déficiences d'offre du système bancaire classique) (Jaidi Larabi, 2013). Concernant l'investissement socialement responsable, il est un concept plus large que celui de la finance solidaire, puisqu'il intègre à la fois des préoccupations éthiques, sociales et environnementales. En somme, il est préférable de définir la finance solidaire par ses actions et ses objectifs, plutôt que par la nature des instruments qu'ils emploient ou par le statut juridique de ses acteurs.

La finance solidaire connaît un fort développement et un fort engouement dans le monde, portés par des acteurs bien structurés qui apportent des solutions aux défis d'aujourd'hui (favoriser la réinsertion socio professionnelle, développer les énergies renouvelables, permettre le logement de personne en situation défavorable...). Elle se distingue des autres modes de financement à plusieurs niveaux :

- Elle mobilise l'épargne des investisseurs publics et privés, des subventions publiques et des dons ;
- Elle s'adresse à des agents rationnés par l'offre du crédit bancaire classique ;

[¹] Amélie Artis. « La finance solidaire : un système de relations de financement », *Economies et finances. Université de Grenoble*, 2011.

- Elle met en relation les épargnants et les emprunteurs bénéficiaires du financement solidaire.

B. *La finance et la solidarité peuvent faire un bon ménage ?*

Le concept de solidarité a été récemment introduit par certains économistes dans leurs travaux, afin d'analyser les différentes modalités d'échanges qui caractérisent les sociétés contemporaines. Cela, atteste la faculté de repenser la place du social dans les activités économiques, et bien évidemment, de s'interroger sur la retombée des pratiques qualifiées de solidaires sur la reformulation et le repoussement des liens sociaux dans les sociétés qui sont marquées par des phénomènes d'exclusion et d'individualisation.

Plusieurs pays dans le monde, au nord comme au sud, optent pour des initiatives économiques populaires qui associent les citoyens pour entreprendre autrement. Elles témoignent d'une réponse à des aspirations collectives de développement « identité », à des besoins sociaux « nécessité » et à une visée d'un monde équitable et démocratique « projet de société ». Cela montre qu'à côté de la finance de l'ombre (tradings à haute fréquence, hedge funds...), il existe une finance qui permet d'irriguer des entreprises à forte utilité environnementale et sociale en plus de celle économique, il s'agit de la finance solidaire qui met l'accent sur le lien social et non seulement sur la recherche du profit maximal, sans pour autant négliger d'être rentable pour prouver sa viabilité. A travers ces constats, on peut dire que la finance solidaire illustre que le profit et la solidarité peuvent faire bon ménage.

La solidarité se matérialise de deux façons : le soutien envers les populations fragiles et la mobilisation des mécanismes de partage des risques et des profits. L'unité de la finance solidaire se cristallise donc, sur trois éléments :

- L'adhésion à un but unique : le financement solidaire vise la création d'une activité économique génératrice de revenus futurs tout en respectant les principes de cohésion sociale ;
- Des parties prenantes qui s'entraident pour atteindre ce but unique : les emprunteurs solidaires, les épargnants solidaires, les organisations intermédiaires et les partenaires (pouvoirs publics, banques...);
- Des relations solides entre les organisations et les individus : des relations financières véhiculées par la monnaie et les espaces de socialisation tel que l'activation des processus d'accompagnement qui permettent d'activer les liens sociaux.

Or, il faut observer les diverses expériences, au niveau mondial, cherchant à concilier initiative et solidarité, qui unissent l'entreprise (l'économique) et le partage (le social), pour réaliser que cet autre développement (alternatif, durable, socio économique) existe. On assiste donc, à une lente structuration d'un mouvement parti de l'économie souterraine

de survie et qui se transforme en un ensemble de véritables organisations économiques génératrices d'emplois et de revenus stables (Roustang et Al, 1996, page 96).

En France, par exemple, des initiatives ont produit des dynamiques dans plusieurs secteurs, allant de l'accueil des jeunes à toute sorte de service solidaire (innovation dans l'environnement, aide à domicile...), passant par les activités culturelles et artistiques et arrivant à l'animation des quartiers. L'enjeu majeur est de répondre aux besoins spécifiques des populations, d'agir pour la préservation du milieu naturel, d'insérer des personnes sans emplois... afin de renforcer la cohésion sociale, en s'appuyant sur de nouvelles relations de solidarité, et d'effacer la frontière entre l'économique et le social, en mettant le principe de réciprocité au cœur du passage à l'action économique (Roustang et Al, page 99).

Ce mouvement visant le renforcement de la cohésion sociale est multiforme, il est caractérisé par une volonté, un engagement citoyen et une capacité d'agir « initiative économique », dans le souci de l'autre « solidarité » et avec les autres « liens sociaux ». Il traduit les efforts convergeant à la création des conditions sociales du développement durable.

C. *La finance solidaire : la reformulation d'une économie de solidarité au service du développement ou la construction d'un projet politique ?*

Le début des années 1990, marque l'émergence du principe de solidarité comme un facteur de développement et de lutte contre la pauvreté. En outre, les crises financières qu'ont connues certains pays émergents dans cette période, ont provoquées des critiques des PAS (Plans d'ajustement structurels)². Alors, un nouveau modèle se dessine, son originalité réside dans le fait qu'il est fondé sur la bonne gouvernance (World Bank, 1992), autrement dit, il ne relève plus de la seule sphère économique, mais il tente de toucher les domaines social (équité, justice...), politique (lutte contre la corruption, Etat de droit, transparence...) et environnemental (économie verte, énergie renouvelable...).

La crise des années 1990, va impulser donc, une volonté de mise en cohérence de ces initiatives au niveau local et leur diffusion à l'échelle mondiale pour les rendre plus visibles. Dans le début des années 1980, les sociétés du nord ont vu l'apparition de l'expression (nouvelle pauvreté) pour qualifier l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, de précarité et d'exclusion socio économique. Certes, cette expression reste ambiguë car la pauvreté existe toujours, mais c'est la vision que porte la société sur les pauvres qui s'est modifiée, engendrant de ce fait, des mutations au niveau des politiques sociales. La paupérisation d'une partie croissante de la population a provoqué une destruction du lien social et bien évidemment, une désaffiliation (Castel, 1996). Autrement dit, cette exclusion socio économique correspond à un manque non seulement en termes d'avoir, mais également en termes de pouvoir et de savoir, elle renvoie à un processus cumulatif

^[2] Baron Catherine, « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », Revue Tiers Monde, 2/2007 (n° 190), p. 325-342.

(une cumulation des handicaps et de manques) « Paugam, 1996). Dans les années 1980, le développement de la finance solidaire, s'inscrit donc dans ce contexte.

Dans le cas des sociétés de l'Afrique francophone, la pauvreté est une réalité ancienne mais le processus d'exclusion de la période contemporaine présente des caractéristiques nouvelles, tel que la fragilisation de certains réseaux sociaux, plus particulièrement dans le milieu urbain. De ce fait, les grandes monopoles africaines évoquent une urbanisation de la pauvreté avec des processus d'individualisation et de fragilisation des réseaux de solidarité (Marie, 1997). Dans des pays comme le Sénégal, le Mali ou le Nigéria, des groupes familiaux, religieux ou ethnique fondent des pratiques novatrices relevant des services de proximité tel que le commerce, la création des petites entreprises..., basées sur les principes de solidarité et de valorisation du travail collectif³, et concurrencent les monopoles conférés par l'Etat à des commerçants Libano-Syriens ou à des hommes d'affaires français (Fonteneau, Fall, Nyssens, 1999). Ces groupements développent un modèle de socialisation qui tient à l'inscription sociale de l'activité économique, à l'art de partir de peu et d'entreprendre en saisissant des opportunités, à leur sens de négociation et du risque, et à leur mise en réseau grâce aux liens d'origines.

III. LA FINANCE SOLIDAIRE : UN NOUVEL OUTIL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DURABLE

La finance solidaire est un mouvement qui articule une tradition de pensée qui se doit de rester inspiré et modélisé par les aspirations sociales alternatives (Draperi, 2007). Alors que le développement durable, qui est une préoccupation récente, cherche à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs (Rapport Brundtland, 1987). En termes de solidarité, il s'agit d'un secteur relativement ancien, qui est mû par les principes de solidarité et qui mène le même combat (Laville, 2008). Aujourd'hui, le développement durable n'a cessé de gagner en popularité dans les organisations et dans les débats publics.

A. *La finance solidaire et le développement durable : qui influe sur qui ?*

Suite à l'évolution de la finance solidaire, ces dernières années, il semble évident qu'un mode de développement durable peut apparaître plus adapté à cette finance.

1) *La finance solidaire : un cadre privilégié pour le développement durable* : Le développement durable n'est pas un problème comme les autres, car il oblige l'économie de sortir de son splendide isolement pour se penser dans sa

relation avec les deux sphères qu'elle doit appréhender dans leur propre logique (Passet, 1998) :

- Logique de la biosphère en raison de la dimension physique (énergétique et matérielle) des flux économiques ;
- Logique de la sphère humaine dans laquelle se forment les valeurs socio culturelles qui orientent l'ensemble des activités humaines ;

On parle, ici, de la dimension tripolaire du développement durable qui porte sur deux bouleversements majeurs. D'une part, une conception progressiste qui tient compte de la reconnaissance d'une dimension sociale en conjonction avec les dimensions écologique et économique et qui permet de définir l'air du développement (Reveret, Gendron, 2000), d'autre part, une conception alternative de la société qui exige un projet politique et éthique avec une redéfinition de l'intérêt général, notamment la précision des objectifs environnementaux et sociaux à long terme (Polanyi, 1983).⁴ De son côté, la finance solidaire regroupe un vaste ensemble d'activité qui montrent que la réalité sociale et économique ne peut se réduire à la projection que fait la pensée économique sur elle. Elle constitue un mouvement social apparu comme voie du développement durable. Cela signifie, qu'il existe un modèle de développement dominant, avec qui intervient dans la régulation, et que rejeter ce modèle, c'est d'abord militer pour obtenir un changement social mené par l'Etat, les entreprises publiques et le secteur privé. Cette dimension politique trouve ses fondements dans les travaux de Bernad Lavegne, Charles Gide, Ernest Poisson, Jean-Baptiste André Godin et d'autres, où il est question de projet collectif, de valeur, de pouvoir et d'exercice démocratique. Ce mouvement, qui s'appuie alors sur l'entreprise collective, dessine un vaste projet à la fois émancipateur et éducateur, et opte pour une démarche expérimentale et une interaction entre la pratique et la théorie où se trouvent relié le social et l'économie, l'éthique et l'économie.

La finance solidaire, propose une finance alternative où le lien social peut fonder l'activité économique ; sensible à l'entreprise sociale plutôt que lucrative, aux projets collectifs plutôt qu'individuels, et sa production dans les domaines social, environnemental et culturel, elle offre un cadre pour la mise en œuvre du développement durable. Partant des trois principes de solidarité, de participation démocratique et de précaution, la finance solidaire œuvre à la création des emplois, à la répartition équitable des revenus, à la création du lien social et à la constitution d'un capital social ; elle participe donc positivement au développement économique et social en plus du développement durable.

Le développement durable, en faisant une place à la société civile, entérine l'idée que les acteurs de la finance solidaire peuvent participer à la construction d'un autre mode de développement (Nairi Nahapétian, in Alternatives Economiques, 2006, p 73-74). Les structures de la finance

³ SchiebBiefait Nathalie, CharlesPauvers Brigitte, Urbain Caroline, « Émergence entrepreneuriale et innovation sociale dans l'économie sociale et solidaire : acteurs, projets et logiques d'action », Innovations, 2/2009 (n° 30), p. 13-39.

⁴ Cretienu Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », Marché et organisations, 1/2010 (N° 11), p. 31-71.

solidaire assurent les principes de solidarité, défendent des objectifs en cohérence avec l'intérêt général et disposent des statuts propres à assurer leur pérennité ; de ce fait, elles n'ont pas de difficulté à se glisser dans une démarche de développement durable. Par conséquent, la finance solidaire offre, par ses modes de gouvernance et de production fortement encouragés par les pouvoirs publics, une réponse certaine à la problématique du développement durable.

2) *Le développement durable : un mode de développement pour la finance solidaire* : Dans ce paragraphe, on part du constat que c'est plutôt le développement durable qui présente une opportunité pour la finance solidaire, en lui offrant un mode de développement en accord avec ses modes de production et avec ses principes.

Tant sur le plan pratique qu'au niveau de la pensée, la finance solidaire suit une évolution qui n'est pas sans évoquer un développement que l'on peut qualifier de durable ; ses principes fondamentaux sont en conjonction avec la philosophie d'un tel développement. De nombreux projets solidaires élaborés, relèvent d'un développement économique orienté vers la satisfaction des besoins spécifiques de la population concernée. Il faut donc substituer à la représentation dominante de la finance marchande celle de la finance non marchande ou solidaire, apte à prendre en compte l'existence d'une tierce partie qui facilite l'expression des demandes sociales et favorise la démocratie participative ainsi que l'engagement citoyen dans l'action économique que présuppose un développement durable.

La force de la finance solidaire sur le plan pratique de la mise en œuvre d'un développement durable, de par ses actions réelles, s'impose comme une évidence. En outre, le contexte est relativement favorable vu les secteurs d'activités appelés à se développer. Or, parmi les exigences du développement durable qui peuvent favoriser à priori la finance solidaire, on cite :

- L'émergence des courants comme l'économie de proximité, le financement solidaire, l'épargne éthique, l'investissement socialement responsable..., et qui rencontrent, à nos jours, un écho spécial auprès d'un vaste public.
- Le renforcement des politiques d'accompagnement et de soutien aux projets citoyens, ainsi que des politiques environnementales et sociales. Les structures de la finance solidaire sont déjà l'outil de telles politiques et l'action publique peut s'appuyer sur ces structures.
- La mise en place d'un cadre pour la sensibilisation au développement durable, qui peut être considéré comme un terrain à priori socialement responsable au plus près des populations de la finance solidaire.

B. *Un mode de développement alternatif ouvert pour les initiatives solidaires et renforcé par l'action publique*

L'existence d'une économie marchande à côté de celle tournée vers l'économie mondiale cherchant à être en

symbiose avec l'environnement humain et naturel et une économie plus respectueuse des équilibres humains et des territoires, appelle l'intervention de l'Etat et des pouvoirs publics et politiques. Le soutien de ces derniers pour une finance solidaire, proposant un mode de développement alternatif à saisir, est attendu dans l'articulation entre la solidarité institutionnelle abstraite et la solidarité de proximité qui repose sur l'engagement volontaire des citoyens. Il s'agit de proposer des formes de régulation politique cherchant, en articulation avec les régulations publiques, un réencastrement de l'économie dans un projet d'intégration sociale et culturelle (Laville, in Fourel, 2001, p 107), afin de concevoir un Etat solidaire, plutôt qu'un Etat providence, capable de mieux concilier solidarité et initiative (Roustang et Al, 1996, p 68).

La puissance publique doit, cependant, encourager la structuration du marché de la finance solidaire, et cela par les mécanismes d'accompagnement des initiatives de la société civile, tout en assurant le bon fonctionnement des outils solidaires mis en place. Cette démarche peut apporter des gages de stabilité aux investisseurs et entrepreneurs encore prudents sur l'opportunité de s'impliquer dans la finance solidaire. Et c'est effectivement le cas du projet de régionalisation, en effet, dans les pays où la régionalisation est très poussée, la dimension locale et régionale a favorisé l'émergence de pôles de compétitivité régionaux et donc, le développement d'une dynamique économique importante.

Les politiques générales de la finance solidaire montrent alors un nouveau rapport entre les agents de l'Etat et les acteurs sociaux, chose qui laisse penser que de nouvelles formes de socialisation peuvent survenir, permettant ainsi une meilleure intégration.⁵

C. *La finance solidaire au Maghreb : atouts, défis et recommandations*

La finance solidaire peut prendre des formes différentes en fonction du contexte et du référentiel culturel des pays et des régions. Le développement de cette finance va de pair avec une contribution remarquable aux économies nationales. Les pays du Maghreb s'inscrivent dans cette dynamique nonobstant les défis qui pèsent sur le secteur. Les principes de solidarité et de travail collectif font toujours partie de la culture et des pratiques des populations du Grand Maghreb. Or, l'apparition d'une finance solidaire structurée et organisée est relativement récente dans ces pays. Au Maroc et en Tunisie, l'organisation de cette finance a été faite entre 1980 et 1990, suite à l'application de PAS6. Alors qu'en Algérie, la finance solidaire a pris sa forme modernisée au milieu des années 1990, dans le but d'atténuer les effets négatifs de

[⁵] GIRARD FERREIRA NUNES Christiane, « Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil travail, intégration et capital social », Revue Tiers Monde, 2/2007 (n° 190), p. 379-399.

[⁶] M. Ahmed-Zaid, T. Abdelkhalek, Z. Ouelhazi, « L'économie sociale et solidaire au Maghreb Quelles réalités pour quel avenir ? », Rapport pour Ipemed, Novembre 2013.

transition vers une économie de marché qui s'est accompagnée d'une aggravation des exclusions, du chômage et de la pauvreté.

Au Maghreb, des associations arrivent à développer une valeur ajoutée hybride (économique et sociale), mais d'autres accomplissent leur mission solidaire avec une faible valeur économique. Cette dernière situation ne peut contribuer à rendre la finance solidaire audible dans les débats régionaux et nationaux. A cela, s'ajoute la répartition spatiale des organisations de la finance solidaire qui demeurent inégalitaire sur les territoires. On constate alors, un manque de soutien aux initiatives de la finance solidaire qui accentue davantage le décalage entre les formes traditionnelle de solidarité et l'émergence du secteur de finance solidaire structuré et organisé. Le Maroc, a vu la création en 2005 de l'INDH (l'Initiative Nationale pour le Développement Humain) afin de mieux structurer ce secteur. En outre, les autorités publiques en Algérie ont permis la création, en 1996, d'une agence de développement social dans l'objectif d'impulser l'émergence de ce secteur à part entière.

Or, les contraintes qui pèsent sur le développement de la finance solidaire au Maghreb appellent des recommandations majeures :

- L'identification de la finance solidaire comme un secteur créateur de richesses et d'emplois ;
- La mise en place d'une fiscalité incitative pour les particuliers et les investisseurs solidaires ;
- La valorisation des potentialités de ce secteur afin de l'insérer dans les politiques publiques tout en définissant les rapports possibles entre le secteur privé, l'action publique et les organismes de la finance solidaire ;
- La structuration de ce secteur dans le cadre d'un partenariat EuroMed, et la facilitation d'un rapprochement entre les collectivités locales du Nord et celles du Sud, pour bénéficier des initiatives qui peuvent répondre aux besoins particuliers de chaque région en se basant sur les bonnes pratiques développées au Nord ;
- La mise en place d'un cadre juridique qui régie les structures de la finance solidaire dans les pays Maghrébins et qui assure une reconnaissance légale de ce secteur, pour avoir plus de flexibilité et de souplesse dans la création de ces structures ;
- La mise en œuvre des programmes d'encadrement et de formation dans l'objectif de renforcer le capital humain sur les plans quantitatifs et qualitatifs ; de ce fait, il est préférable de créer des instituts de formation aux métiers de la finance solidaire et de développer les filières universitaires en matière de management des entreprises solidaires pour offrir aux pays du Maghreb les compétences nécessaires dans ce domaine.

En grosso modo, les aspirations démocratiques se mêlent avec les exigences socio économiques pour construire collectivement un modèle de développement plus inclusif, qui

peut offrir un équilibre territorial équitable, une place aux femmes et aux jeunes sur le marché de travail et une meilleure répartition de la richesse. A partir de ces constats, la finance solidaire au Maghreb est un secteur d'avenir qui doit faire face aux transitions que connaît la région méditerranéenne. En valorisant les potentialités et les atouts des territoires et en s'appuyant sur les solidarités de réseaux et de proximité, on donne au secteur de la finance solidaire la possibilité d'assumer son positionnement en tant que voie complémentaire et alternative par rapport aux finances de marché. En effet, le Maroc est doté d'une forte présence des initiatives de soutien à la finance solidaire, du fait qu'il connaît un accroissement des banques, fondations et formations universitaires destinées à rendre effectif le potentiel de ce secteur.

Ainsi, le majeur problème de la finance solidaire demeure des projets ; il faut mettre en place des mécanismes novateurs pour que tous les citoyens puissent accéder à cette finance. A l'heure actuelle, ce secteur ne cesse de se développer aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents. Il fait appel à une panoplie des mécanismes de financement (produits d'épargne solidaire, fonds d'investissement sociaux...) qui peuvent être adaptés au contexte maghrébin pour contribuer efficacement à la croissance et au développement.

Conclusion

Pour conclure, on peut dire que pour insérer la finance solidaire dans le champ économique et réaliser ainsi un développement socio économique durable, il faut favoriser l'émergence d'une finance solidaire territorialisée qui se base sur la coopération entre les acteurs et le croisement des activités dans une synergie collective.

La mobilisation de nouvelles ressources et la prise en compte des dynamiques de ce secteur permettent de donner une visibilité accrue et de promouvoir un développement durable attaché aux pratiques de proximité et aux principes de solidarité où les relations sociales sont centrales et primordiales.

Or, pour que la finance solidaire soit considérée comme un secteur d'avenir porteur des innovations majeurs tant sur le plan économique que sur le plan social et environnemental, elle doit changer d'échelle en faisant valoir son poids social et économique dans l'espace régional afin de favoriser d'une façon effective à la mondialisation et à la transformation sociale et environnementale de la finance classique.

En outre, en finançant des projets concrets, la finance solidaire est un bon exemple d'instrumentalisation de l'économie à des fins sociales, dont l'intérêt est de rapprocher la finance de sa finalité originelle : le développement. La finance solidaire s'entend donc, comme un système financier conçu pour apporter au travers de structures spécialisées, des financements à des projets générateurs de l'inclusion financière et sociale et de développement économique durable.

A partir de ces constats, la finance solidaire présente des atouts incontestables en matière de développement durable tout en offrant la possibilité de poursuivre les intérêts collectifs et de mobiliser à cette fin des énergies individuelles. Cependant, ce travail nous conduit à réinterroger la responsabilité des pouvoirs publics en matière de renforcement des mécanismes d'appui à cette finance pour lui faciliter la tâche.

REFERENCES

- [1] Marie-Thérèse Taupin et Pascal Glémain ; « QUELLE(S) RESPONSABILITÉ(S) POUR LES FINANCES SOLIDAIRES ? », L'économie sociale et solidaire face à ses responsabilités, *RECMA – Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n°304.
- [2] « Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive » ; *Rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental*, Auto-saisine n° 19/2015.
- [3] M. Ahmed-Zaid, T. Abdelkhalek, Z. Ouelhazi, « L'économie sociale et solidaire au Maghreb Quelles réalités pour quel avenir ? », *Rapport pour Ipemed*, Novembre 2013.
- [4] « Finance solidaire: Le Maroc veut se positionner », *l'Economiste*, Edition N°:4170, le 12/12/2013
- [5] Girard Ferreira, Nunes Christiane, « Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil travail, intégration et capital social », *Revue Tiers Monde*, 2/2007 (n° 190), p. 379-399.
- [6] Cretieneau Anne-Marie, « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et organisations*, 1/2010 (N° 11), p. 31-71.
- [7] SchiebBienfait Nathalie, CharlesPauvers Brigitte, Urbain Caroline, « Émergence entrepreneuriale et innovation sociale dans l'économie sociale et solidaire : acteurs, projets et logiques d'action », *Innovations*, 2/2009 (n° 30), p. 13-39.
- [8] Baron Catherine, « Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », *Revue Tiers Monde*, 2/2007 (n° 190), p. 325-342.
- [9] Amélie Artis, « La finance solidaire : un système de relations de financement », *Economies et finances*. Université de Grenoble, 2011.
- [10] Btissam Zejly, « LE MAROC SE PENCHE SUR SA FINANCE SOLIDAIRE », *Les Echo.ma*, le 11 décembre 2013
- [11] Najib Refaif, « Le potentiel de la finance solidaire », *La VIEéco*, le 16 Décembre 2013.
- [12] DE MIRAS Claude, « Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc pour un accès élargi à l'eau et à l'assainissement », *Revue Tiers Monde*, 2/2007 (n° 190), p. 357-377.
- [13] Gendron Corinne, Bourque Gilles L, « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique », *L'Économie politique*, 2/2003 (n° 18), p. 50-61.
- [14] Louis Favreau, « L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », développement des collectivités (CRDC) Série Rapports de recherche no. 7, Aout 2003.